

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien à la vie associative - Fonctionnement - 5ème répartition 2020 et  
Investissement - 2ème répartition 2020  
2) Soutien aux médias associatifs - 4ème répartition 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Ces demandes figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 377 700 € en fonctionnement pour les associations du soutien à la vie associative,
- 2) 46 000 € en fonctionnement pour les associations de médias associatifs,
- 3) 2 400 € en investissement biens mobiliers,

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, il est proposé l'annulation des 2 subventions suivantes :

- subvention n°VAS-009808, attribuée à l'association ATLAS pour un montant de 1000 € par délibération n°18 du 14/04/2020, pour le projet "championnats du monde de danses irlandaises à Dublin" non réalisé et non mandaté,
- subvention n°VAS-009829, attribuée à l'association FOYER RURAL DE PEYNIER pour un montant de 1500 € par délibération n°18 du 14/04/2020, pour le projet "Festival théâtre et compagnie" non réalisé. Cette subvention ayant déjà été mandatée, un ordre de versement sera effectué pour récupérer la somme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL